

# Collecter grâce au don par SMS

## Un peu d'histoire

En place depuis de nombreuses années dans plus de 14 pays européens, le don par SMS est possible en France depuis la loi République Numérique. Pratique, réactif et facile d'utilisation, ce type de don en forte croissance a permis de récolter plus de 9,6 millions d'euros\* depuis 2018 en France. L'UNICEF et la Croix Rouge ont été les premières associations à se lancer en France.

## Comment ça marche ?

Il suffit d'envoyer par SMS « DON2 », « DON5 » ou « DON10 » au 92092, selon que vous souhaitez donner 2, 5 ou 10 euros à l'UNICEF France. L'envoi de ce SMS est gratuit; seul le montant du don choisi sera reporté sur votre facture mobile ou déduit de votre compte prépayé mobile (à condition que le montant du don ne dépasse pas le montant forfait prépayé, auquel cas un message d'erreur sera envoyé). Aucune information personnelle ou bancaire ne sera transmise par l'opérateur téléphonique à l'UNICEF, sauf si le donateur demande un reçu fiscal.

## Conditions et avantages de ce type de don

Le don par SMS est limité à 20€ par don et ne peut pas dépasser 50€ de dons mensuels par association. Il est possible pour les clients de Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR, n'ayant pas de forfait bloqué ou prépayé. Les dons effectués sont éligibles à la même déduction fiscale que les autres formes de dons, soit 75% du montant versé.

## Quelques chiffres français

En 2022, 3,9 millions d'euros de dons ont été collectés par SMS\*, notamment grâce à l'urgence Ukrainienne et à la diffusion de l'émission « Aux arbres citoyens ».

La générosité sur ce canal a été multipliée par 7 en 5 ans.\*

Le don moyen par SMS est de 5,95€ (ce montant augmente sur la fin d'année).

\*Source : France générosités et af2m, avril 2023

## Les reçus fiscaux du don par SMS

Les reçus fiscaux (=RF) des dons SMS sont édités annuellement : le donateur reçoit un unique RF sur tous les dons SMS effectués sur l'année écoulée. Le montant minimum pour recevoir un reçu fiscal est de 5€ (cumul sur une année). En dessous de ce montant, le RF est édité mais pas envoyé au donateur.



# Don par SMS : idées reçues

## 1. Le don par SMS ne fonctionne pas avec mon opérateur

Vous pouvez faire un don par SMS si vous êtes client de Bouygues Télécom, Orange, SFR, Free et E.I Télécom (NRJ Mobile, Auchan Mobile, CIC Mobile...).

Il n'est cependant pas possible de faire un don par SMS si vous dépendez d'un opérateur étranger ou si vous avez un compte téléphonique bloqué.

## 2. Seuls les plus jeunes utilisent ce type de don

Le don par SMS est un canal de don relativement nouveau et technologiquement avancé. De nombreuses organisations ont une base de donateurs plus âgés. Or, l'utilisateur moyen du don par SMS est une femme âgée de 49 à 59 ans avec un diplôme universitaire. Il n'y a donc pas d'âge pour faire ce type de don !

## 3. L'UNICEF en profite pour collecter mes données personnelles et m'envoyer des messages régulièrement

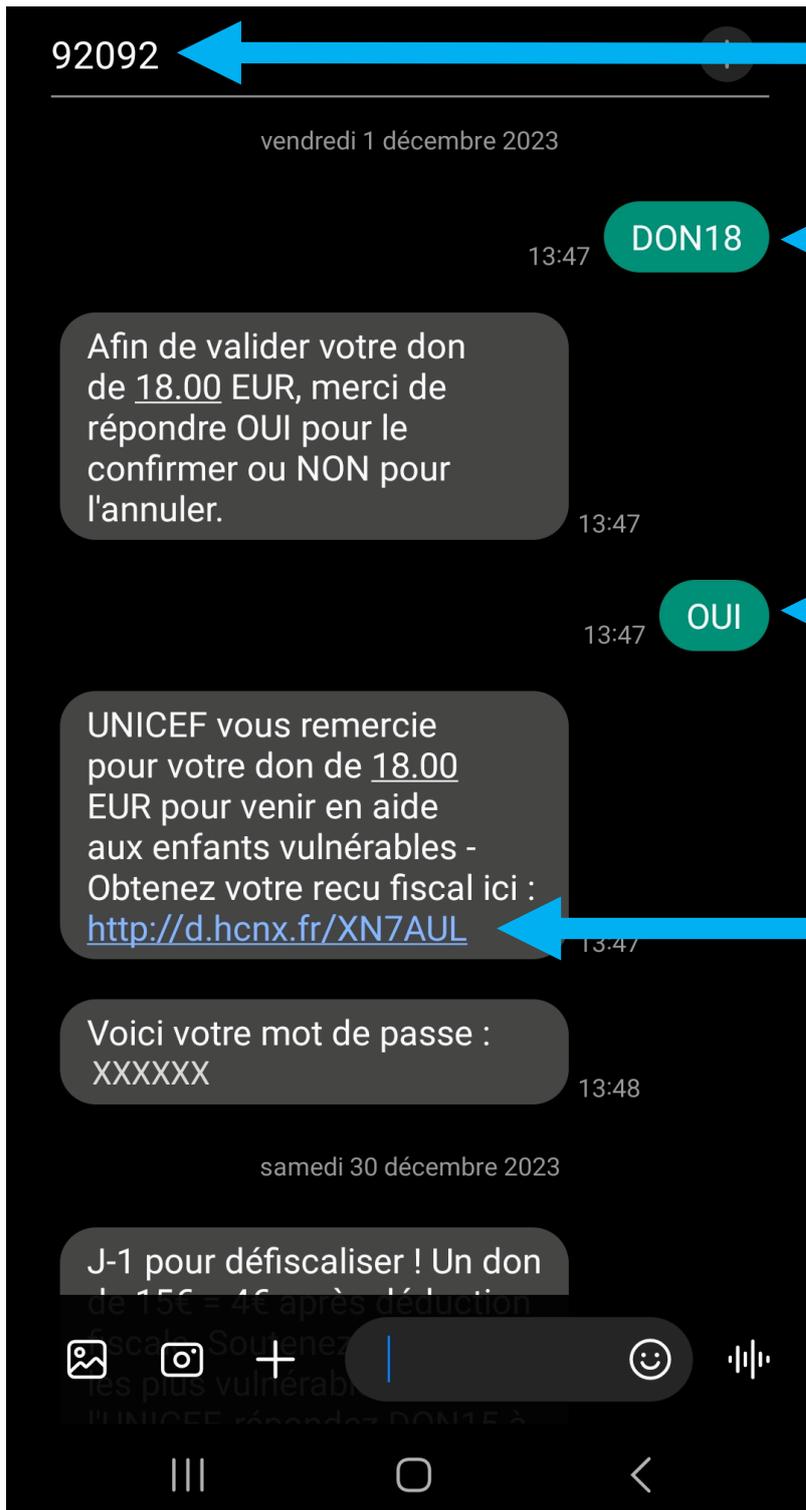
En envoyant votre SMS, l'UNICEF ne garde pas votre numéro réel mais un alias (code crypté) de votre numéro, et n'a donc aucune information personnelle vous concernant. Il est cependant possible d'envoyer des SMS sur ce code crypté lié à votre numéro de téléphone, dans la limite de 3 envois sur 6 mois maximum. Si vous ne donnez pas à nouveau via SMS dans ce laps de temps, votre alias est détruit et vous ne serez plus sollicité. Si vous voulez mettre fin aux sollicitations pendant ces 6 mois, il suffit d'envoyer « STOP » au 92092.

Dans le cas où vous avez demandé votre reçu fiscal, fournissez vos informations personnelles, vous devenez officiellement donateur de l'UNICEF. Nous pourrions alors vous informer de nos actions.

## 4. Les fonds mettront des mois à atteindre l'association

Les fournisseurs déposent les fonds quelques jours seulement après la transaction.

# Cas pratique



Envoyez un SMS au 92092, numéro attribué à l'UNICEF France

Pensez à bien coller le mot « DON » au numéro/montant souhaité (2, 5, 10). En effet, s'il existe un espace entre « don » et le numéro, le mot clé unique « don » sera pris en compte, équivalent à un don de 5€

\* DON18 était utilisé pour la campagne de fin d'année 2023

Si votre don est supérieur ou égal à 10€, il est nécessaire de le confirmer ou l'annuler en répondant OUI ou NON

Votre don est déductible à 75% dès 10€ cumulés sur une année. Pour obtenir un reçu fiscal et bénéficier de cette déduction, accédez à l'espace donateur en cliquant sur le lien transmis. S'il s'agit de votre premier don à l'UNICEF, vous devrez créer un compte et renseigner quelques informations personnelles comme votre adresse mail, nom et prénom. Un mot de passe vous sera communiqué dans le cas d'une première connexion.

Comment recevoir mon reçu fiscal, quel est l'impact de mon don sur le terrain, qu'en est-il de la protection de mes données ..?

Toutes les réponses à vos questions [ici](#)

